

## L'UTILISATION DES TERRES DE LA COURONNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Terres de la Couronne** désigne toutes les terres, dans leur ensemble ou en partie, (y compris les terres situées sous les eaux) qui n'appartiennent pas à des particuliers dans la province du Nouveau-Brunswick. Ces terres sont gérées par divers ministères du gouvernement provincial. Pour les besoins de la demande, les terres de la Couronne sont les terres placées sous l'administration et le contrôle du ministre des Ressources naturelles (MRN).

Les terres de la Couronne sont gérées en tenant compte des intérêts des citoyens du Nouveau-Brunswick. Leur utilisation est un privilège accordé à tous les résidents du Nouveau-Brunswick, qui peuvent s'en servir à des fins utiles et agréables.

Une **utilisation occasionnelle** des terres de la Couronne n'exige généralement pas d'autorisation officielle. Exemples : randonnée pédestre, cyclisme, pique-nique, canotage.

Une **utilisation prolongée** des terres de la Couronne ou des activités nécessitant l'aménagement du terrain exigent un accord officiel. Cette autorisation peut être donnée après un examen de la demande, par la remise d'un document officiel, notamment un bail, un droit de passage ou un permis. Exemples de ce genre d'activités :

- Lieu de camp
- Droit de passage
- Activités commerciales et industrielles

### Renseignements nécessaires si vous devez demander une autorisation

Les documents suivants, ou certains de ceux-ci, peuvent être exigés pour l'utilisation des terres de la Couronne (*voir la Partie III*)

- Frais liés à la demande et à la délivrance de documents officiels
- Autorisation d'autres organismes gouvernementaux
- Assistance juridique
- Plan d'arpentage
- Acte de transfert
- Approbation du ministre des Ressources naturelles
- Assurance responsabilité
- Plan d'affaires
- Assurance environnementale
- Lettre de la décision du ministre au sujet de l'étude d'impact environnemental
- D'autres documents, selon le type particulier d'utilisation faisant l'objet de la demande

### Processus de demande

Lorsque vous aurez soumis le formulaire de demande bien rempli et satisfait aux exigences générales d'admissibilité, nous communiquerons avec vous par écrit pour vous aviser que votre demande est à l'étude. Votre demande sera examinée par le ministère des Ressources naturelles et par d'autres organismes gouvernementaux. Le temps nécessaire à l'examen de la demande dépend de la nature de la demande. Si votre demande est acceptée, on vous soumettra une offre. L'examen de la demande peut avoir une durée de 6 à 21 semaines.

### Renseignements

Vous obtiendrez d'autres renseignements sur les terres de la Couronne et sur cette trousse de demande à [www.gnb.ca/0263/](http://www.gnb.ca/0263/) ou au numéro sans frais 1-888-312-5600.

## TROUSSE DE DEMANDE POUR OBTENIR UN BAIL POUR CHAMP DE TIR

### Table des matières

<b>PARTIE I</b> .....	<b>Renseignements généraux</b>
<b>PARTIE II</b> .....	<b>Admissibilité générale</b>
<b>PARTIE III</b> .....	<b>Si votre demande est acceptée</b>
<b>PARTIE IV</b> .....	<b>Comment faire une demande</b>
<b>PARTIE V</b> .....	<b>Formulaire de demande</b>
<b>PARTIE VI</b> .....	<b>Définitions</b>

### Annexe

<b>A</b> .....	<b>Cartes – exemples</b>
<b>B</b> .....	<b>Plan d'aménagement– exemple et exigences</b>
<b>C</b> .....	<b>Liste de vérification</b>

Trousse à utiliser pour faire une demande de bail pour champ de tir.

Veillez lire tout le document avant de remplir le formulaire de demande.

Nous vous retournerons votre demande si elle est incomplète et si les documents requis n'y sont pas joints.

Available in English

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Bail pour champ de tir

Un bail pour champ de tir est un accord juridique qui autorise l'utilisation de terres de la Couronne pour des installations récréatives par des particuliers ou des groupes privés. Un bail pour champ de tir (arme de poing, fusil de chasse, carabine ou tir à l'arc) est délivré pour une période de dix ans.

#### Frais\*

- Frais de demande : 171,00 \$ (150 \$ plus la TVH), montant non remboursable et payable au moment de faire la demande.
- Autres frais et exigences : Voir la Partie III – *Si votre demande est approuvée.*

\* Tous les frais peuvent changer.

### Ce qu'il faut savoir avant de faire une demande

#### Connaissez-vous l'emplacement du site?

Pour faire une demande d'utilisation des terres de la Couronne, il faut avoir identifié un site dans la province du Nouveau-Brunswick. Toute demande qui ne fournira pas l'emplacement exact des terres sera rejetée.

#### Ce site appartient-il à la Couronne?

Vous devez vous assurer que le site faisant l'objet de votre demande appartient à la Couronne et non à un particulier ou à des intérêts privés. Pour obtenir une confirmation à cet égard, vous devez vous adresser au bureau local d'enregistrement et de cartographie de Services Nouveau-Brunswick (SNB). Pour situer le bureau le plus proche, appelez sans frais au 1-888-762-8600 ou visitez le site Web de SNB au [www.snb.ca](http://www.snb.ca).

## **ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALE**

- Les signataires autorisés doivent être âgés de 19 ans.
- Les entreprises doivent être enregistrées auprès d'Affaires corporatives, au Nouveau-Brunswick, et fournir une copie de leur certificat de constitution en corporation.
- Les organisme à but non lucratif doivent être enregistrés comme auprès d'Affaires corporatives, au Nouveau-Brunswick, et fournir une copie de leurs lettres patentes.
- Des champs de tir ne peuvent pas être établis dans un rayon de :
  - 40 kilomètres d'un autre champ de tir semblable, soit sur des terres de la Couronne, soit sur des tenures libres;
  - 1 kilomètre d'écoles, d'habitations, de camps, d'hôpitaux, de parcs, de terrains de jeu, d'églises et d'autres établissements, de sanctuaires d'oiseaux migratoires et d'habitats connus d'espèces animales rares, menacées ou en danger de disparition;
  - 1 kilomètre de terres non aménagées destinées à un usage public ou faisant déjà l'objet d'un plan d'utilisation pour les activités susmentionnées; et
  - 500 mètres de réserves fauniques nationales, d'aires naturelles protégées, d'aires d'hivernage du chevreuil, de sentiers récréatifs, de centres commerciaux et de secteurs industriels.
- Les sites pour champ de tir ne doivent pas contenir :
  - des plaines d'inondation, c'est-à-dire des terres susceptibles d'être inondées;
  - des lacs, des rivières, des terres humides ou d'autres plans d'eau;
  - des terres qui seront requises pour leurs ressources naturelles ou à des fins d'aménagement au cours des dix prochaines années;
  - une carrière ou une mine en exploitation;
  - des espèces végétales rares, menacées ou en danger de disparition;
  - des secteurs ayant une importance archéologique ou culturelle;
  - des champs de captage et des zones de protection des eaux souterraines; et
  - des terres situées à moins de 75 mètres du rivage de cours d'eau se trouvant dans des bassins municipaux d'approvisionnement en eau.

**Les demandes qui ne satisferont pas aux exigences générales d'admissibilité seront rejetées.**

## **SI VOTRE DEMANDE EST ACCEPTÉE**

Une fois que votre demande aura été analysée et approuvée, le ministère des Ressources naturelles vous fera parvenir une lettre pour vous faire part des autres conditions à remplir.

### **Conditions requises à la suite de l'approbation de la demande**

1. Plan d'arpentage :
  - L'arpentage doit être effectué par un arpenteur-géomètre du Nouveau-Brunswick;
  - Le rapport de l'arpenteur doit être déposé, examiné et conservé au bureau du ministère des Ressources naturelles (obligatoire pour les baux d'une durée de dix ans ou moins).

### **Conditions qui peuvent être requises à la suite de l'examen de la demande**

2. Assurance responsabilité : Le demandeur doit souscrire une assurance responsabilité d'au moins deux millions de dollars nommant « Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le ministre des Ressources naturelles », comme assurée additionnelle. Une preuve d'assurance doit être fournie chaque année.
3. Avis public : Le demandeur pourrait être tenu d'annoncer son projet dans les journaux locaux ou de satisfaire à d'autres exigences de consultation publique.
4. Évaluation d'impact environnemental (EIE) : Le demandeur pourrait être tenu de fournir une copie d'une lettre de la décision relative à l'évaluation d'impact environnemental du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux avant la validation du bail.
5. Permis et autorisations : Le demandeur doit obtenir et soumettre une copie de tous les permis et de toutes les autorisations nécessaires du ministère de la Sécurité publique et du Bureau du contrôleur des armes à feu. Il doit se conformer à toutes les lois municipales, provinciales ou fédérales, et obtenir tous les permis et autorisations requis, notamment un permis de construction, un permis d'exploitation de carrière, un permis de modification de cours d'eau, un permis d'entreposage de produits pétroliers.

### **Conditions requises à la suite de l'établissement du bail**

6. Frais relatifs à l'établissement du bail : **171,00 \$ (150 \$ plus la TVH), montant non remboursable** et imposé pour toutes les demandes approuvées lorsque le bail est délivré. Libeller le chèque à l'ordre du ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, lorsque le bail est validé et signé.
7. Loyer annuel : Montant à payer (somme due jusqu'au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante) lorsque le bail est signé. Le loyer annuel est dû le 1<sup>er</sup> avril. Une facture sera envoyée avant cette date. **Le bail peut être annulé lorsque le loyer est dû depuis 91 jours.**

**Champ de tir – bail : 45,60 \$ (40 \$ plus la TVH) par hectare**

8. Permis de coupe : Le demandeur n'a pas de droit de coupe sur les terres cédées par un bail. Avant de couper ou de retirer des arbres sur un site cédé, le locataire doit obtenir un permis de coupe à un bureau local du MRN.
9. Impôt foncier annuel : Le demandeur est tenu de payer tous les impôts fonciers annuels sur le site cédé.

**Votre demande peut être assujettie à d'autres modalités ou conditions.**

**Tous les coûts associés aux «conditions» doivent être assumés par le demandeur.**

## **COMMENT FAIRE UNE DEMANDE**

Cette quatrième partie vous aidera à remplir point par point le formulaire de demande de bail pour champ de tir (Partie V) sur les terres de la Couronne. L'ordre de présentation des renseignements dans la Partie IV correspond à l'ordre des renseignements demandés sur le formulaire de demande.

### **Section A – Demandeur**

Le nom indiqué sur le formulaire de demande est le nom qui apparaîtra sur le bail. Les seuls renseignements facultatifs sont l'adresse du courriel et le numéro de téléphone cellulaire.

**Langue** : Nous communiquerons avec vous dans la langue officielle de votre choix.

**Statut du demandeur** : Si vous représentez une institution, une entreprise, une société par exemple, veuillez fournir une copie du certificat de constitution en corporation de votre organisme, de même que les noms et titres des signataires autorisés.

**Nombre de membres** : identifier combien il y a-t-il de membres dans votre club ou compagnie

### **Section B – Utilisation prévue de la terre**

- B1-** Veuillez décrire avec précision l'utilisation prévue de la terre. Au besoin, annexe une (des) feuille(s) additionnelle(s) pour donner plus de détails. Identifiez bien cette (ces) pièce(s) avec la mention, question **B1**.
- B2-** Précisez le nom des autres clubs qui peuvent exploiter le champ de tir proposé si ce dernier n'est pas aménagé et exploité uniquement par votre club.
- B3-** Indiquez les exigences qui n'ont pas été satisfaites en ce qui concerne les retraits et fournissez les détails nécessaires.
- B4-** Avez-vous l'intention de construire ou d'utiliser une installation existante pour l'approvisionnement en eau ou l'évacuation des eaux ou des eaux usées? Dans ces cas, il faut obtenir des permis et des autorisations de divers ministères tel que (Santé et Mieux-être et Environnement et Gouvernements locaux).
- B5-** Indiquez, s'il y a lieu, la quantité de produits pétroliers ou de produits dangereux qui seront entreposés à l'emplacement. Lorsque la capacité de stockage est de 2 000 L (528 gal) ou plus, il faut obtenir un permis du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.
- B6-** Décrivez les installations de sécurité normalisées qui seront construites.
- B7-** Si la construction d'un écran pare-balles approprié n'est pas possible, expliquez pourquoi.
- B8-** Expliquez comment l'établissement d'une zone de sécurité ne compromettra pas la sécurité du public sur les terres requises à cette fin.

**B9-** Si une zone de sécurité est nécessaire pour le champ de tir, indiquez où elle sera située. Sera-t-elle située sur un terrain privé ou sur une terre de la Couronne?

**B10-** Si le terrain proposé pour une zone de sécurité est un terrain privé, avez-vous obtenu le consentement écrit du propriétaire ou des propriétaires? Dans l'affirmative, annexe-le au formulaire de demande ou fournissez-en une copie.

### **Section C – Emplacement**

**C1** - Indiquez la superficie approximative du terrain requis (en hectares).

**C2** - Toutes les propriétés au Nouveau-Brunswick sont désignées par un numéro d'identification (NID). Vous devez indiquer le **NID** du terrain faisant l'objet de la demande. Vous pouvez vous adresser au bureau local d'enregistrement et de cartographie de Services Nouveau-Brunswick (SNB) le plus proche pour obtenir ce numéro. Si, pour une raison quelconque, le terrain n'est pas désigné par un **NID**, veuillez indiquer le **NID** d'une propriété adjacente.

**C3** - Indiquez le comté et la paroisse où est situé ce terrain.

### **Section D- Description de l'emplacement**

**D1** - À quoi l'emplacement sert-il actuellement?

**D2** - Identifiez les propriétés adjacentes et indiquez leur utilisation et leurs propriétaires actuels.

**D3** - Décrivez tout cours d'eau situé près du terrain, et indiquez son nom (s'il existe). Indiquez la distance qui le sépare de l'emplacement. S'agit-il d'un ruisseau, d'un marais, d'une rivière, de l'océan, d'un lac? Vous pourriez être tenu d'obtenir un permis de modification de cours d'eau du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Nous vous donnerons cette information lorsque le processus d'examen de votre demande sera terminé.

**D4** - Y a-t-il un accès public au terrain? Indiquez s'il s'agit d'une route, d'une route secondaire, d'un chemin privé, d'un chemin de forêt, ou autre, et donnez son nom.

**D5** - Décrivez l'état du chemin d'accès (bon état, état acceptable, mauvais état).

**D6** - Avez-vous accès à ce terrain toute l'année?

**D7** - Existe-t-il des indices de l'occupation actuelle du terrain? Il pourrait s'agir d'une structure ou d'une activité qui indiquerait que l'emplacement est actuellement utilisé ou occupé.

**D8** - Quel type de végétation couvre le terrain?

Forêt : couvert végétal

Coupe à blanc : tous les arbres sont coupés

Coupe partielle : certains arbres sont coupés

Champ : espace découvert

**D9** - Existe-t-il des lignes de délimitation du terrain?

Évidentes : une clôture, une ligne d'arbres, un mur de pierre ou une ligne délimitée.

Aucune : il n'y a pas de signes de délimitation du terrain.

Toutes visibles : tous les côtés du terrain sont bien délimités.

### **Section E - Paiement et signatures**

- Indiquez la méthode utilisée pour le paiement des frais d'examen de la demande.
- Vous devez OBLIGATOIREMENT signer et dater le formulaire de demande.

### **Section F – Pièces jointes**

Vous devez OBLIGATOIREMENT annexer à la demande les pièces jointes suivantes. Autrement, la demande sera retournée à l'envoyeur.

**F1-** Vous avez joint le paiement de 171,00 \$ pour couvrir les frais de votre demande. Veuillez consulter la section E du formulaire pour connaître les méthodes de paiement.

**F2-** Une carte générale qui situe l'emplacement dans la province, par exemple, une carte routière ou une carte faisant partie de la banque de cartes provinciales. Voir l'**annexe A**.

**F3-** Une carte détaillée de SNB assez grande pour localiser l'emplacement. Cette carte est disponible au bureau de Services Nouveau-Brunswick (SNB). Voir un exemple de carte à l'**annexe A**. Sur cette carte, veuillez

- délimiter clairement l'emplacement demandé (surligner les limites).
- indiquer au moins un NID lisible.

**F4-** Un plan d'aménagement de l'emplacement doit accompagner votre demande. Veuillez inclure une description et un dessin de la disposition matérielle de toute structure ou de tout ensemble de structures actuellement en place ou prévues (bâtiments, clôture, chemin d'accès, puits, installation sanitaire, aire de stationnement, etc.), et indiquez l'usage prévu après l'aménagement. Vous trouverez un exemple de plan d'aménagement d'emplacement à l'**annexe B**.

**F5-** Si la zone de sécurité se trouve sur un terrain privé, annexez une copie du consentement écrit du propriétaire.

**F6-** Une copie des lettres patentes. Ce document est émis par le registraire des Affaires corporatives du Nouveau-Brunswick aux organismes sans but lucratif, et il comporte les noms et les titres des signataires autorisés. Ce document est exigé pour les demandes de baux relatifs aux institutions seulement.

---

**Tous les coûts associés à la demande doivent être assumés par le demandeur.**

Pour obtenir des éclaircissements au sujet d'une partie ou l'autre de la trousse de demande, veuillez téléphoner au 1-888-312-5600.

Voir l'**annexe C** pour une liste de vérification qui vous permettra de vérifier si vous avez bien rempli la demande de bail.

**Formulaire de demande – Bail pour champ de tir**

Ministère des Ressources naturelles  
Direction des terres de la Couronne  
C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : 1-888-312-5600 Télécopieur : (506) 457-4802

**Consultez la PARTIE IV « Comment faire une demande »****A- DEMANDEUR**

Nom du club/compagnie :

Courriel (facultatif)

Adresse postale (rue, appartement)

Ville ou village

Code postal

Profession

Langue

Français

Anglais

Téléphone (domicile)

Téléphone (bureau)

Cellulaire (facultatif)

Statut du demandeur

Groupe

Compagnie

Personne-ressource

Nombre de membres

**B- UTILISATION PRÉVUE DES TERRES**

B1

Quelle est l'utilisation prévue du terrain?

B2

Énumérez les clubs ou les organisations qui peuvent exploiter le champ de tir :

B3

L'emplacement satisfait-il aux exigences en matière de retrait?

B4	<b>Indiquez les éléments qui s'appliquent à votre demande?</b>						
		Non	Existant	À construire	<input type="checkbox"/> Creusement de puits	<input type="checkbox"/> Forage de puits	<input type="checkbox"/> Autre _____
	Approvisionnement en eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
				<input type="checkbox"/> Citerne mobile	<input type="checkbox"/> Fosse septique	<input type="checkbox"/> Autre _____	
	Évacuation des eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Évacuation des eaux grises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Fosse d'écoulement	<input type="checkbox"/> Fosse septique	<input type="checkbox"/> Autre _____

B5	Des produits pétroliers ou d'autres produits dangereux seront-ils entreposés sur le site?
	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, moins de 2000 litres <input type="checkbox"/> Oui, plus de 2000 litres

B6	Quel type d'installation de sécurité sera utilisé?	
	<input type="checkbox"/> Écran pare-balles	<input type="checkbox"/> Zone de sécurité
	Description :	

B7	<b>Expliquez pourquoi un écran pare-balles n'est pas possible :</b>

B8	<b>Expliquez pourquoi la zone de sécurité du champ de tir ne compromettra pas la sécurité du public :</b>

B9	Où se trouve la zone de sécurité?	<input type="checkbox"/> Terrain privé	<input type="checkbox"/> Terre de la Couronne
----	-----------------------------------	--	---

B10	Avez-vous le consentement du propriétaire du terrain privé?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
-----	---	------------------------------	------------------------------	-------------------------------------

### C- EMPLACEMENT

C1	Superficie approximative du terrain en hectares	
C2	NID	NID du terrain adjacent
C3	Comté	Paroisse

### D- DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT

D1	Quelle est l'utilisation actuelle du terrain?

D2	Quelle est l'utilisation actuelle du terrain adjacent? Qui en est propriétaire?		
D3	Y a-t-il un cours d'eau à proximité immédiate du terrain ou sur le terrain?		
D4	Y a-t-il un accès à l'emplacement? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, précisez		
D5	S'il existe un accès public, dans quel état est-il?		
	<input type="checkbox"/> En bon état	<input type="checkbox"/> État acceptable	<input type="checkbox"/> Mauvais état
D6	S'il existe un accès public, est-il accessible toute l'année? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
D7	Y a-t-il des indices d'une occupation actuelle du terrain?		
	<input type="checkbox"/> Bâtiment	<input type="checkbox"/> Clôture	<input type="checkbox"/> Coupe <input type="checkbox"/> Autre, précisez
D8	Quel type de végétation couvre les terres?		
	<input type="checkbox"/> Forêt	<input type="checkbox"/> Coupe à blanc	<input type="checkbox"/> Coupe partielle <input type="checkbox"/> Champ <input type="checkbox"/> Autre, précisez
D9	Décrivez les limites du terrain		
	<input type="checkbox"/> Évidentes	<input type="checkbox"/> Aucune limite visible	<input type="checkbox"/> Toutes visibles

## E - PAIEMENT ET SIGNATURES

Indiquez la méthode utilisée pour le paiement des frais d'examen de la demande.

<input type="checkbox"/>	Mandat (fait à l'ordre du ministre des Finances)									
<input type="checkbox"/>	Chèque (fait à l'ordre du ministre des Finances)									
<input type="checkbox"/>	Carte de crédit									
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> MasterCard									
	<table border="1"> <tr> <td>Numéro</td> <td></td> <td>Date d'expiration</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Nom indiqué sur la carte de crédit, s'il diffère de celui du demandeur.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Signature du titulaire de la carte</td> </tr> </table>	Numéro		Date d'expiration	Nom indiqué sur la carte de crédit, s'il diffère de celui du demandeur.			Signature du titulaire de la carte		
Numéro		Date d'expiration								
Nom indiqué sur la carte de crédit, s'il diffère de celui du demandeur.										
Signature du titulaire de la carte										

Oui, je suis âgé de plus de 19 ans

Signature du demandeur

Date \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_ **x**

## F- PIÈCES JOINTES

Documents requis	
F1	171,00\$ pour frais de la demande
F2	Carte générale – voir l'annexe A
F3	Carte de l'emplacement – voir l'annexe A
F4	Plan d'aménagement de l'emplacement – voir l'annexe B
F5	Copie des lettres patentes

## DÉFINITIONS

Terme	Définition
Assurance environnementale	Assurance contre l'atteinte à l'environnement détenue par une personne qui loue des terres de la Couronne pour couvrir les coûts de l'assainissement de l'environnement en cas d'accident.
Assurance responsabilité	C'est une assurance responsabilité d'au moins deux millions de dollars nommant « Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le ministre des Ressources naturelles », comme assurée additionnel. Une preuve d'assurance doit être fournie chaque année.
Arpentage	Un plan d'arpentage est un tracé, une carte ou un plan indiquant l'emplacement et les limites d'un terrain et d'autres données relevées au cours de l'arpentage. Il s'agit d'un plan à usages multiples.
Avis public	Avis public c'est le processus d'annoncer son projet dans les journaux locaux ou de satisfaire à d'autres exigences de consultation publique.
Champ de tir	Un champ de tir est un lieu destiné à des exercices de tir sur cible, des concours de tir sur cible et la formation à la chasse et à la sécurité des armes à feu, dans un milieu sécuritaire.
Club de tir	Organisme sans but lucratif dont les activités comprennent les exercices de tir et les compétitions de tir sur cible avec des armes à feu, à un champ de tir approuvé.
Concédant	Personne, ministère ou compagnie qui délivre une concession ou un acte.
Concessionnaire (locataire)	Particulier ou compagnie à qui une concession ou un acte est délivré.
Concessionnaire (locataire, preneur à bail)	Personne ou compagnie à qui une concession ou un acte est délivré.
Couronne	Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick représentée par le ministre des Ressources naturelles ou tout autre ministre du gouvernement provincial.
Évaluation d'impact environnemental (EIE)	Évaluation d'impact environnemental vise à cerner les répercussions sur l'environnement associées aux projets de développement bien avant qu'ils ne soient mis en oeuvre la décision relative à l'évaluation d'impact environnemental relève du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

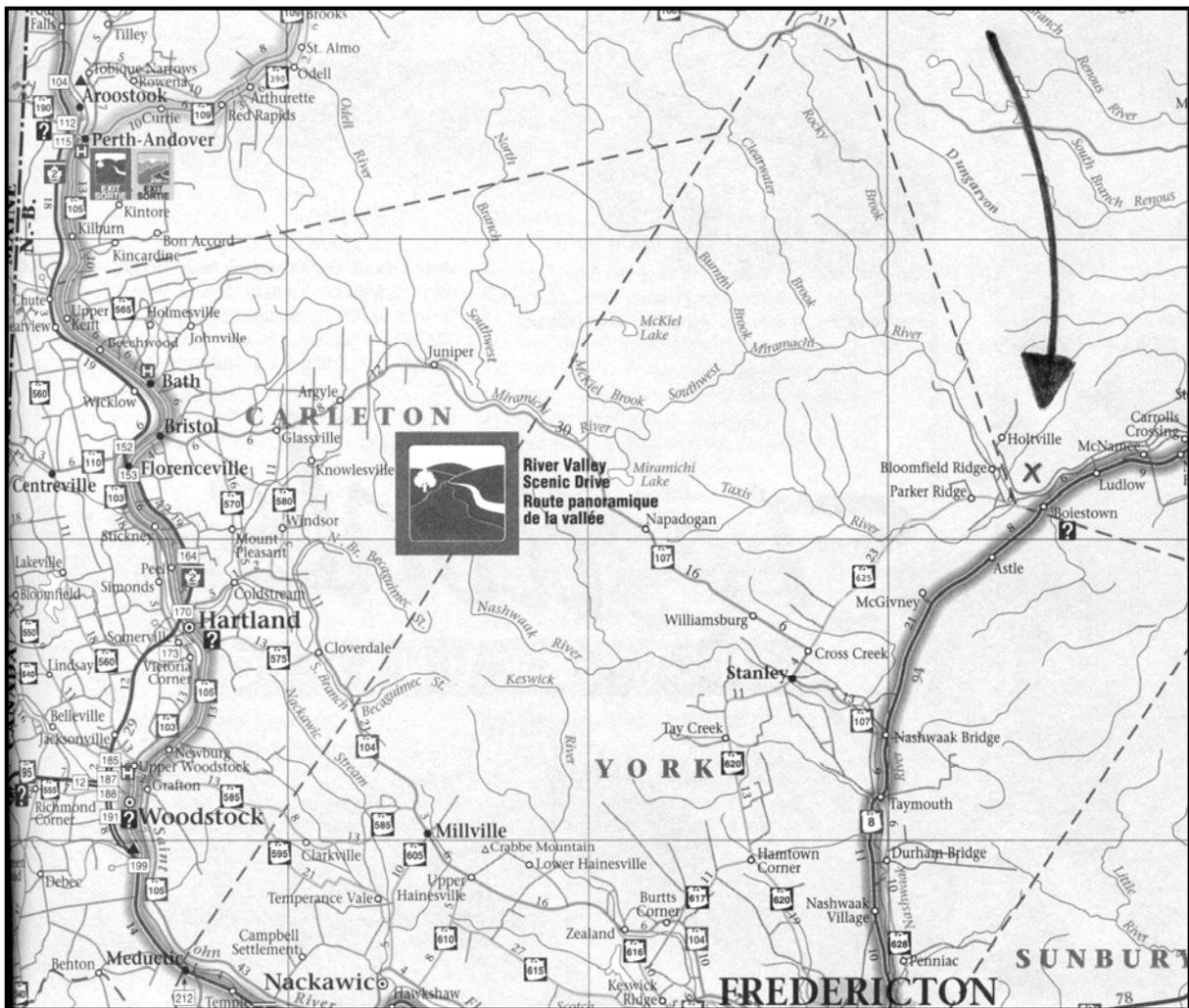
Locataire (concessionnaire)	Personne ou compagnie à qui une concession ou un acte est délivré.
Loyer	Loyer payable lorsqu'un bail est signé et revêtu du sceau. Le loyer est dû le 1 <sup>er</sup> avril de chaque année de la durée d'une concession à bail ou d'un permis d'occupation. Les concessionnaires ou titulaires de permis reçoivent une facture annuelle avant cette date. Lorsque le loyer est dû depuis 91 jours, la concession à bail peut être annulée.
Numéro d'identification (NID)	Numéro unique attribué par Services Nouveau-Brunswick utilisé pour identifier chaque bien-fonds au Nouveau-Brunswick.
Obligation de réparer	Obligation associée à la responsabilité de nettoyer les lieux lorsque qu'il y a des risques pour l'environnement ou que des dommages à l'environnement ont été effectués.
Occupation illégale	Le fait d'occuper ou d'utiliser un terrain de la Couronne sans permission ou droit légitime de le faire.
Organisme sans but lucratif	Groupe ou organisme constitué pour fournir des avantages et de l'aide à des personnes ou à leurs membres sans réaliser des profits.
Récolter	Enlever des plantes ou des animaux sur les terres de la Couronne, c'est-à-dire couper du bois, cueillir des crosses de fougères, chasser des animaux sauvages, etc.
Terres de la Couronne	Terres de la Couronne désigne toutes les terres, dans leur ensemble ou en partie, (y compris les terres situées sous les eaux) qui n'appartiennent pas à des particuliers dans la province du Nouveau-Brunswick. Ces terres sont gérées par divers ministères du gouvernement provincial. Pour les besoins de la demande, les terres de la Couronne sont les terres placées sous l'administration et le contrôle du ministre des Ressources naturelles (MRN).

## CARTES – EXEMPLES

Vous trouverez ci-après des exemples des cartes que vous devez joindre à votre demande.

**Vous devez joindre à votre demande une copie de deux cartes.**

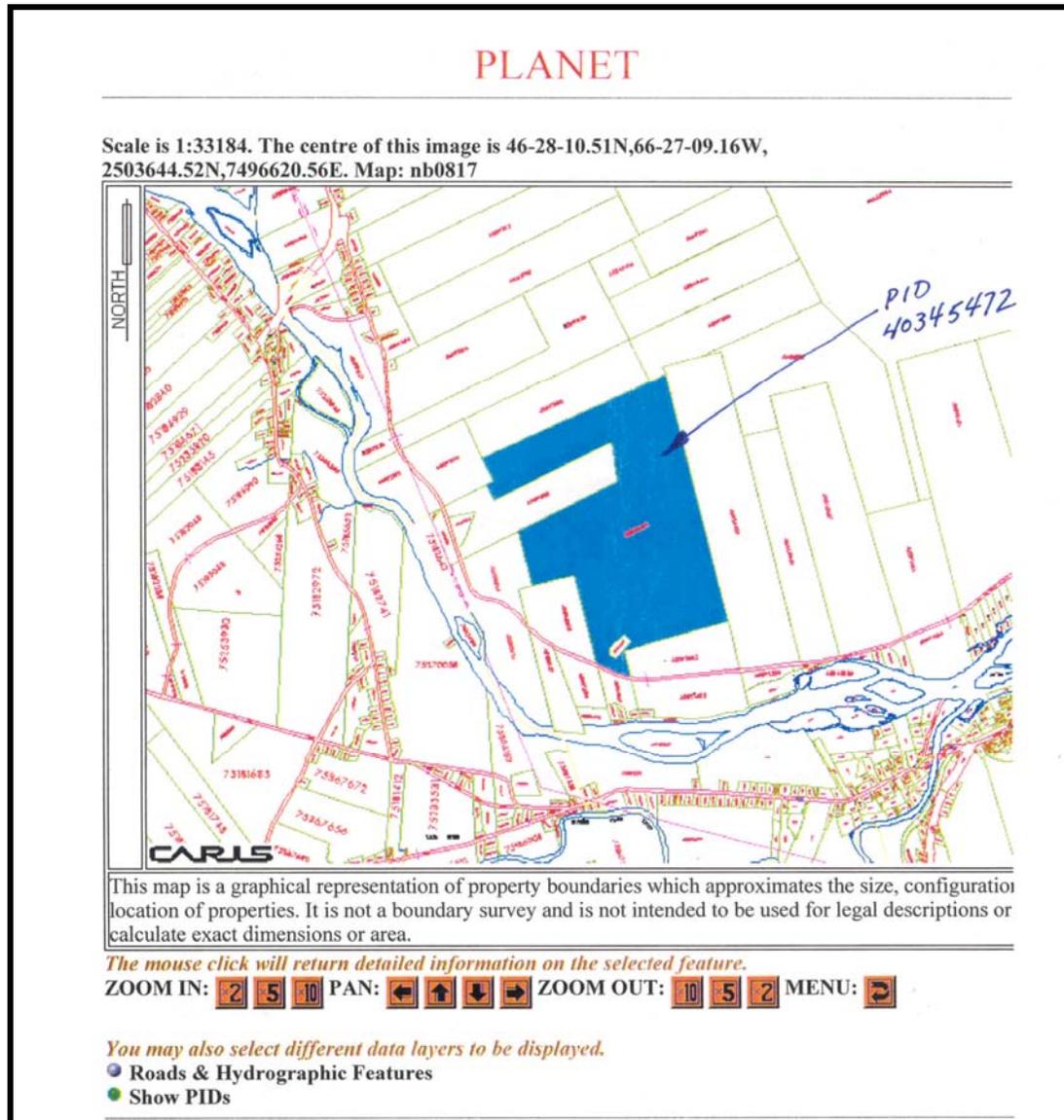
**Carte générale :** il faut joindre une carte générale indiquant l'emplacement du site. Vous pouvez utiliser une carte routière ou un atlas.



**Carte détaillée de l'emplacement :**

Cette carte est distribuée par les bureaux d'enregistrement et de cartographie de Services Nouveau-Brunswick.

- Mettre en évidence l'emplacement faisant l'objet de la demande (surligner les limites).
- Indiquer au moins un numéro d'identification de parcelle (NID) lisible.



## PLAN D'AMÉNAGEMENT

### Plan d'aménagement

### Bail pour champ de tir

Demandeur : \_\_\_\_\_  
(en lettres moulées)

Ce plan d'aménagement d'emplacement fait partie  
des conditions à remplir pour l'obtention d'un bail pour champ de tir

**Ministère des Ressources naturelles  
Plan d'aménagement d'emplacement**

**Catégorie de bail : Champ de tir récréatif**

**SECTION 1 : UTILISATION**

Fournissez les renseignements suivants :

Type de champ de tir :       Intérieur     Extérieur

arme à feu (arme de poing, carabine, etc.)       tir à l'arc

Maximum de personnes qui utiliseront les installations? \_\_\_\_\_

Les non-membres auront-ils le droit d'utiliser les installations?     Oui       Non

Si oui, dans quelles circonstances? \_\_\_\_\_

Les lieux seront-ils utilisés à des fins autres que des exercices de tir?

Oui       Non      Si oui, décrivez les usages : \_\_\_\_\_

**SECTION 2 : AMENAGEMENT**

***Pour de l'aide, communiquez avec le bureau du ministère des Ressources naturelles le plus proche.***

1. Décrivez en détail les améliorations prévues ou les installations qui seront construites ou utilisées (écran pare-balles, structures, installations d'entreposage, chemins, équipement, aires de stationnement, etc.) Indiquez l'emplacement de ces aménagements au croquis de la page 3.
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
2. Décrivez en détail la construction et l'emplacement de l'écran pare-balles.
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
3. Décrivez la source d'approvisionnement en eau (le cas échéant) et toute amélioration associée (puits, réservoir, tuyaux souterrains, etc.).

4. Décrivez la méthode d'élimination des eaux usées et des déchets, ainsi que la nature des déchets, et indiquez au croquis l'emplacement où les déchets seront gardés ou déposés sur le terrain loué.
  
5. Décrivez les installations d'entreposage de carburant qui sont ou seront maintenues sur les lieux, le cas échéant, en indiquant le type de carburant, la quantité entreposée, le type de contenant ou de structure d'entreposage, et illustrez leur emplacement au croquis.
  
6. Décrivez en détail les moyens qui seront pris pour signaler les limites et les périodes d'utilisation du champ de tir.
  
7. Décrivez en détail les améliorations prévues qui seront construites avant la date de résiliation du bail et qui ne sont pas couvertes dans la phase de construction initiale.

Amélioration	Utilisation	CONSTRUCTION		
		Coût prévu	Date de commencement prévue	Date d'achèvement prévue

8. Lignes de conduite en matière d'aménagement :

- a) le locataire n'entreprendra aucuns travaux de construction à moins qu'ils ne soient autorisés par le présent plan ou par une modification approuvée dudit plan;
- b) le locataire s'assurera que tous les travaux de construction ou de rénovation satisfont aux normes et aux codes d'hygiène, de protection environnementale, de sécurité, de zonage, d'incendie, de construction, etc.

## **SECTION 2 : PLAN D'EMPLACEMENT**

Indiquez au moyen d'un croquis l'emplacement de toutes les améliorations existantes et prévues. Indiquez l'emplacement de l'écran pare-balles, de la ligne de tir et des points de tir sur les lignes de tir. **Indiquez l'orientation nord, les limites du terrain loué et les cours d'eau, les chemins, les sentiers et les améliorations à apporter dans les limites du terrain loué.**



*Il incombe au locataire d'entretenir les lignes de délimitation.*

### **SECTION 3 : PERMIS**

Énumérez les licences, les permis ou les certificats reçus ou requis des organismes de réglementation afin de continuer à utiliser cet emplacement.

### **SECTION 4 : ENTRETIEN**

1. Décrivez en détail tous les travaux d'entretien ou de réparation qui seront requis annuellement ou périodiquement afin d'assurer que les lieux sont sécuritaires et en bon état.

Travaux	Saison	Coût

2. Énumérez toutes les polices d'assurance, le nom des personnes assurées et les montants à maintenir en fait de responsabilité civile. Nota : Une assurance responsabilité d'au moins deux millions de dollars doit être souscrite, nommant « Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick » assurée additionnelle. Un certificat d'assurance doit être fourni chaque année.

Numéro de la police	Compagnie	Montant	Nom des assurés

3. Indiquez toutes les mesures de sécurité à prendre ou à maintenir pour la protection des membres du club et du grand public et pour prévenir l'utilisation non autorisée du champ de tir.

**SECTION 5 : REMISE EN ETAT**

Décrivez en détail les mesures qui seront prises pour retirer les améliorations faites à l'emplacement ou pour remettre l'emplacement dans un état acceptable au bailleur en cas d'expiration ou de résiliation du bail.

**Toutes les modifications apportées au présent plan d'aménagement d'emplacement doivent être soumises par écrit au directeur régional.**

\_\_\_\_\_  
Date de présentation

\_\_\_\_\_  
Signature du (des) locataire(s)

\_\_\_\_\_  
Signature du (des) locataire(s)

\_\_\_\_\_  
Date d'approbation

\_\_\_\_\_  
Directeur régional

## LISTE DE VÉRIFICATION

Avant d'envoyer votre demande, vérifiez si vous avez bien rempli toutes les conditions suivantes

<input type="checkbox"/>	Vous avez joint le paiement de 171,00 \$ pour couvrir les frais de votre demande. Veuillez consulter la section E du formulaire pour connaître les méthodes de paiement. (non remboursable)
<input type="checkbox"/>	Vous avez joint une carte générale du secteur faisant l'objet de la demande.
<input type="checkbox"/>	Vous avez joint une carte de l'emplacement désignant le secteur faisant l'objet de la demande. Ces cartes sont disponibles dans les bureaux locaux d'enregistrement et de cartographie de Services Nouveau-Brunswick*.
<input type="checkbox"/>	Vous avez indiqué le NID du terrain. Pour l'obtenir, il faut s'adresser à l'un des bureaux locaux d'enregistrement et de cartographie de Services Nouveau-Brunswick*.
<input type="checkbox"/>	Vous avez rempli, signé et daté le formulaire de demande.
<input type="checkbox"/>	Vous avez joint <b>tous les documents requis, qui sont indiqués à la section F du formulaire de demande.</b>

\* SNB exige le paiement des frais connexes de cartographie et de recherche.

**Faites parvenir la demande de bail pour champ de tir, y compris le paiement des frais et les documents requis, à l'adresse suivante :**

Ministère des Ressources naturelles  
Direction des terres de la Couronne  
Centre de services des demandes d'utilisation des terres  
C.P. 6000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Adresse d'expédition : 1350, rue Regent, pièce 250, Fredericton (N.-B.) E3C 2G6